



RAPPORT D'ACTIVITÉS

ISSN 2969 - 5694 (imprimé) / ISSN 2970 - 362X (en ligne)

**20
25**

ÉDITO

2025 marque la fin du cinquième programme pluriannuel d'interventions de l'EPF Doubs BFC et se caractérise par un volume d'activités soutenu ainsi que le démontrent quelques indicateurs : la période qui s'achève porte un montant de dépenses de 86 millions d'euros, le stock avoisine les 90 millions d'euros, l'engagement de l'Etablissement pour accompagner les projets des collectivités membres ne faiblit pas et s'établit à près de 25 millions d'euros.

2025 est également l'année d'une forte extension territoriale : l'EPF a accueilli en son sein cinq nouvelles intercommunalités, implantées sur cinq des huit départements que compte la région Bourgogne – Franche Comté, et comptabilisant 160 communes supplémentaires et près de 100 000 habitants. Autant de collectivités qui sauront faire appel à l'EPF et à son expertise ! La couverture du territoire régional est un objectif prioritaire.

En 2025, l'organisme de foncier solidaire (OFS) a pu lancer 2 opérations, l'une sur MORTEAU et l'autre à ECOLE-VALENTIN, au travers d'appel à projets pour la sélection des opérateurs en charge de la réalisation de logements neufs qui seront cédés en bail réel solidaire aux ménages accédants, avec l'ambition de livrer les premiers logements en 2029.

L'EPF, partenaire incontournable de l'aménagement, démontre son engagement total pour la revitalisation des territoires ruraux et pour accompagner les pôles urbains sur des projets transformants. La force de l'Etablissement réside dans sa capacité à intervenir sur une grande variété de projets, quelle que soit leur envergure et le territoire concerné. A ce titre, mention particulière au travail remarquable réalisé par nos chargés d'opérations foncières et de travaux, qui a permis la concrétisation de projets stratégiques et la résolution de dossiers difficiles ; à l'action des collaborateurs œuvrant en gestion immobilière et locative qui est déterminante pour soutenir les secteurs économiques majeurs, tout en favorisant l'accès au logement et la revitalisation de nos villes et de nos bourgs, et à nos collègues chargés d'études, engagés sur la préparation du PPI 2026-2030. L'ensemble de l'équipe, qu'il s'agisse des fonctions administratives, techniques ou financières, contribue chaque jour à la performance et au rayonnement de l'Etablissement.

L'année 2025 marque également un tournant avec la prise de fonction de Sylvaine VÉDÈRE à la direction de l'EPF, succédant à Charles MOUGEOT, dont l'action et le dynamisme ont été salués par tous.

Une nouvelle étape s'ouvre sous le signe du changement et du renouveau, avec une équipe enrichie de nombreux talents. Je tiens à remercier tout particulièrement les membres du conseil d'administration pour leur engagement sans faille et toute l'équipe de l'EPF pour son expertise et son professionnalisme au service des territoires !

Philippe ALPY



Philippe ALPY,
Président de l'EPF Doubs BFC

EPF
DOUBS BFC
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Juin 2026

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

SOMMAIRE

Édito	02
Équipe	04
Gouvernance	05
Périmètre - Membres	06
Éléments budgétaires	08
Les opérations	10
Les conventions opérationnelles	11
Les acquisitions	12
Les préemptions et procédures	16
La gestion	18
Les travaux	22
Les rétrocessions	26
Appuis et conseils	30
Organisme de Foncier Solidaire	34
Actions de communication	36
Partenariat	38
La vie de l'équipe - Faits marquants	40

ÉQUIPE

Changeement de direction !

L'année 2025 est principalement marquée par le changement de direction à la tête de l'EPF avec le départ à la retraite de son directeur Charles MOUGEOT, en poste depuis 2010. Il a permis le développement de la structure sur la grande Région afin de faire de l'Etablissement un partenaire incontournable des collectivités de Bourgogne Franche-Comté.

Sylvaine VÉDÈRE lui a succédé depuis août 2025, à la fonction qu'elle occupait auparavant à l'EPFLi Foncier Cœur de France.

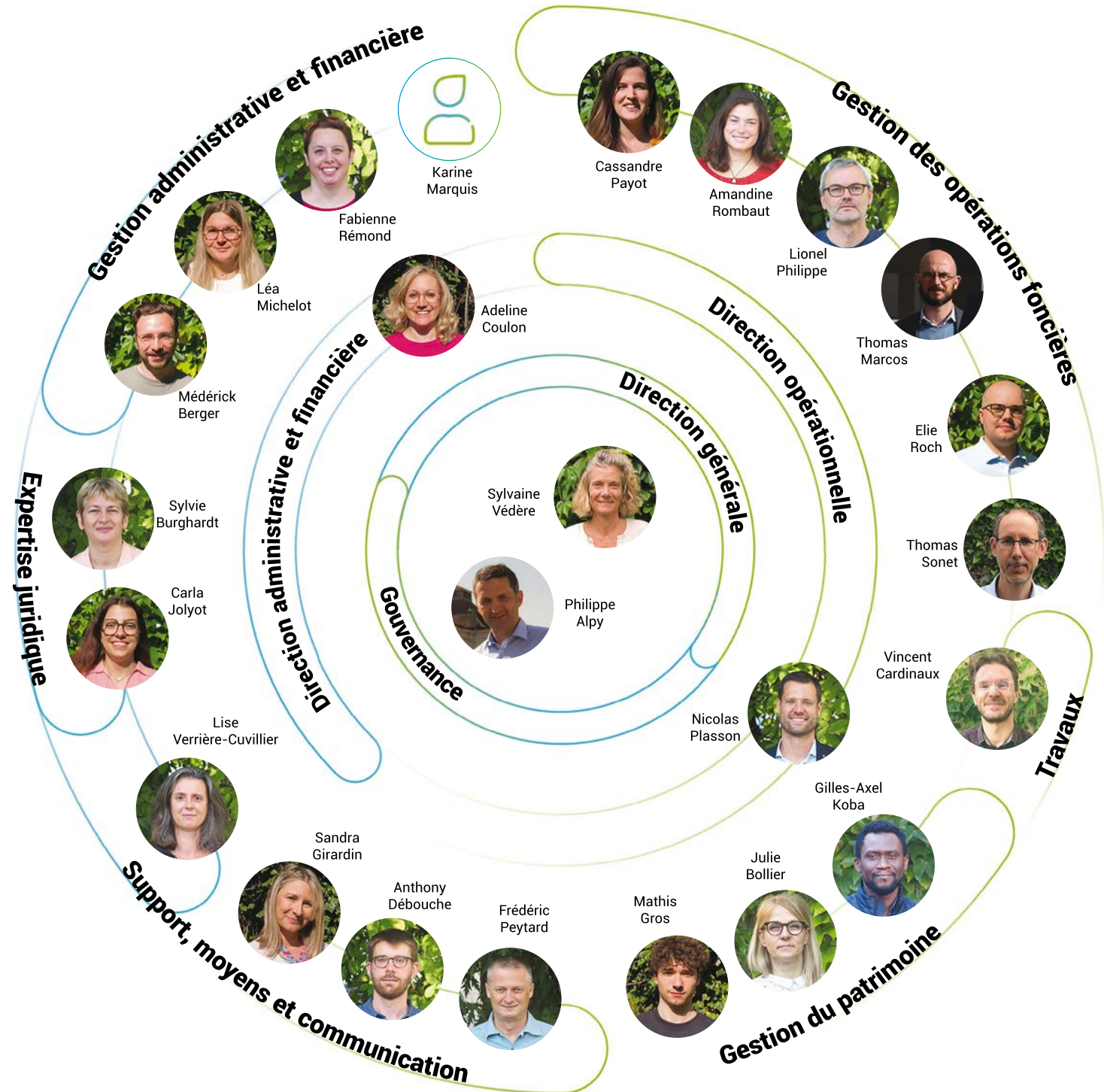
Léa MICHELOT a intégré l'équipe de l'EPF en mai 2025, en qualité d'assistante de gestion et secrétariat.

Corinne LAPIERRE, assistante de direction, a quitté la structure pour un nouveau projet professionnel et Mathieu GATINE a quitté l'Etablissement à l'issue de son alternance en comptabilité-gestion.

Mathis GROS, alternant en BTS Professions Immobilières, a rejoint l'équipe pour deux ans en décembre 2025.



Obtenez plus d'informations sur l'équipe en scannant ce QR-Code



► Le rôle des instances de l'EPF



Assemblée générale

- Approuve les rapports d'activités
- Vote le produit de la Taxe Spéciale d'Équipement
- Donne son avis sur les orientations budgétaires et le Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI)
- Décide des modifications statutaires



Conseil d'administration

- Détermine l'orientation de la politique à suivre et approuve le PPI et les tranches annuelles d'intervention
- Vote le budget, autorise l'emprunt et approuve les comptes
- Élit le Président et les vice-présidents en son sein
- Nomme le directeur sur proposition du Président
- Propose à l'Assemblée générale les modifications statutaires
- Adopte le règlement intérieur
- Approuve les demandes d'adhésion



Bureau

- Prépare les séances du Conseil d'administration
- Donne son avis, le cas échéant, sur l'exercice par la Direction du droit de préemption dont l'EPF pourrait être titulaire ou délégataire



2 réunions
de l'Assemblée générale



Assemblée générale du 24 juin 2025,
Source : EPF Doubs BFC



6 réunions
du Conseil d'Administration



Assemblée générale du 03 décembre 2025,
Source : EPF Doubs BFC

Retrouvez la composition
des instances de l'EPF



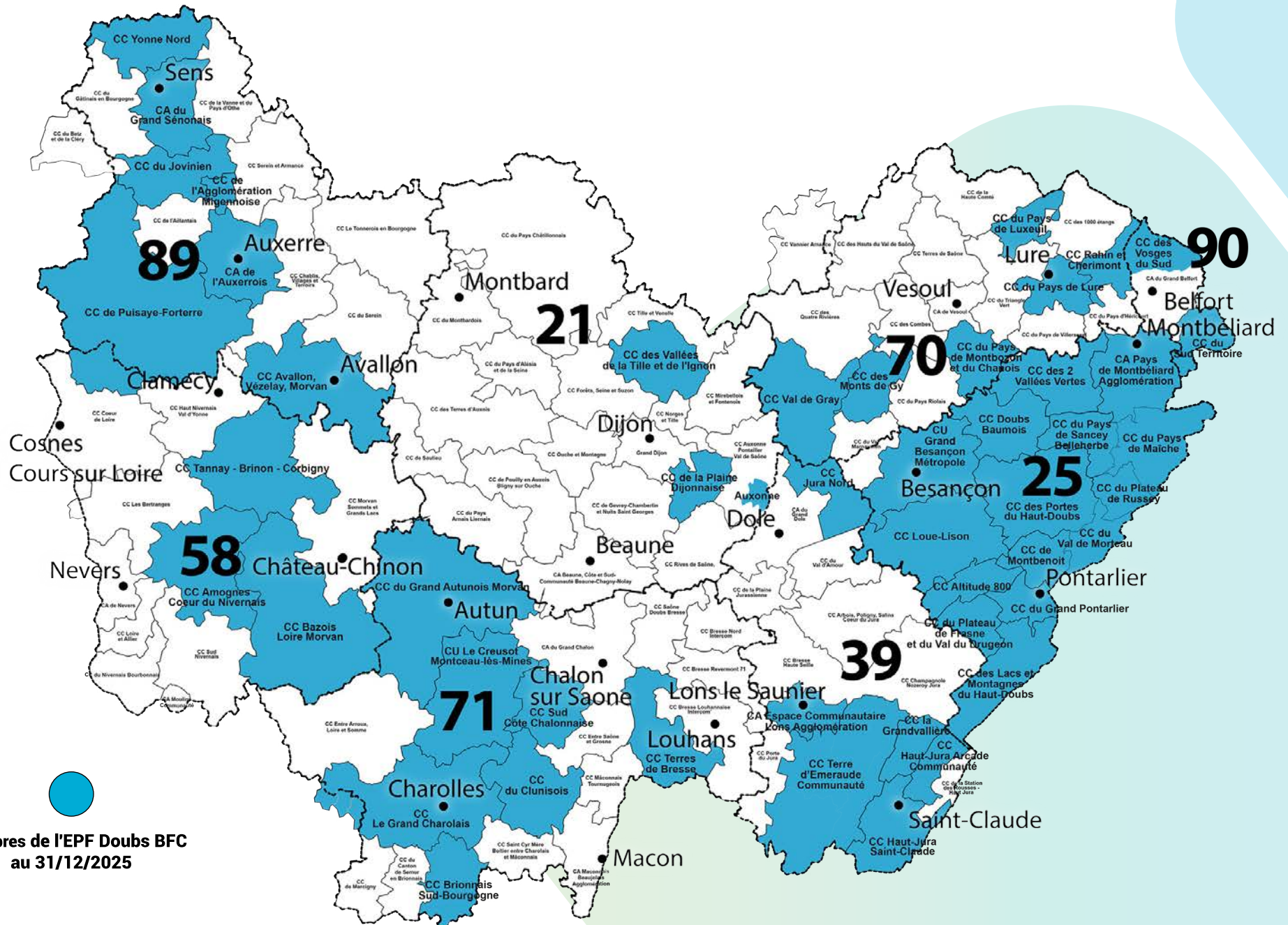
www.epfdoubsbfc.fr/presentation#instances



PÉRIMÈTRE - MEMBRES



Un périmètre en extension, en particulier en Bourgogne



Membres de l'EPF Doubs BFC
au 31/12/2025

Le périmètre d'intervention de l'EPF s'est élargi en 2025 avec l'adhésion de :



La Communauté de Communes
Le Grand Charolais (71 et 03)



La Communauté de Communes
du Pays de Luxeuil (70)



La Communauté de Communes
des Vallées de la Tille et de
l'Ignon (21)



La Communauté de Communes
du Jovinien (89)



La Communauté de Communes
Tannay-Brinon-Corbigny (58)

L'EPF couvre désormais une population :



de près de
1 340 000
habitants



représentant
1 575
communes



réparties sur
48
EPCI



et **1** commune
adhérente à
titre individuel

L'EPF poursuit ses contacts avec les EPCI avec l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire régional. En 2025, des présentations de l'EPF ont été réalisées auprès de :



La Communauté de Communes
du Pays d'Arnay-Liernais (21)



La Communauté de Communes
Bresse Haute-Seille (39)



La Communauté de Communes
de la Station des Rousses-Haut Jura (39)

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES



**Un bon équilibre financier des portages
qui permet de répondre
aux besoins des collectivités**

L'activité sur les territoires membres de l'EPF est financée pour partie par la taxe spéciale d'équipement prélevée à hauteur de 9 M€ en 2025. Elle contribue en partie à la réalisation du programme d'acquisitions annuelles.

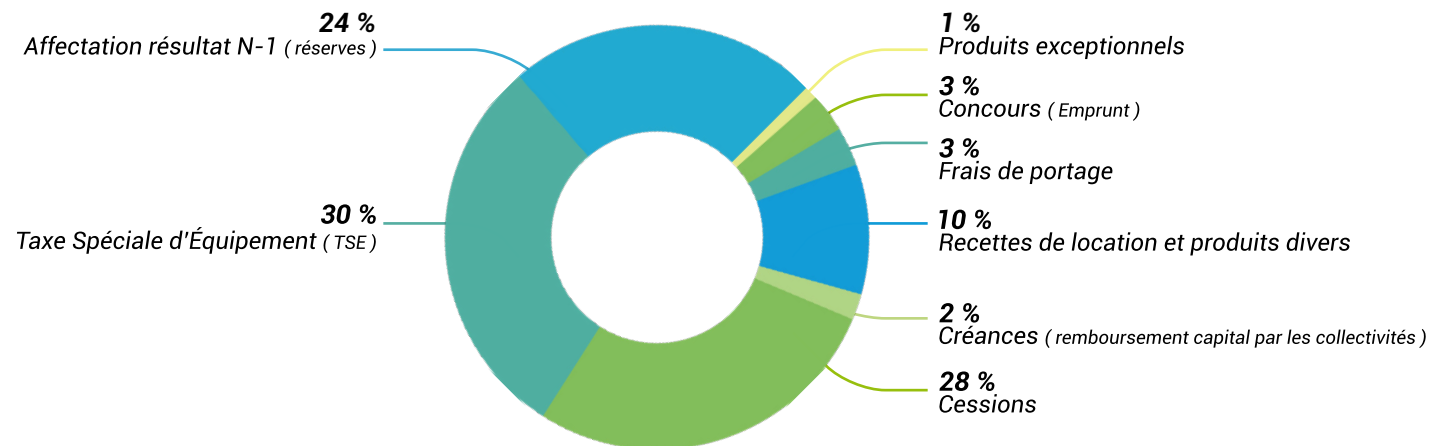
La dotation de l'Etat pour 3,2 M€ liée à la réforme de la fiscalité locale de 2020 constitue également une recette pour financer les projets. Deux emprunts sont en cours de 10 M€ chacun, et deux autres emprunts ont été souscrits en 2024 et 2025, auprès de la banque des Territoires pour 5 M€ et auprès du Crédit Agricole pour 5 M€. Le capital restant dû total s'élève à 16M€ au 31/12/25.

L'activité de portage s'élève au total à 16,4 M€ comprenant un volume d'acquisitions de 12,1 M€ (hors frais d'acte) et des rétrocessions pour 11,6 M€.

L'ingénierie de l'EPF est de plus en plus sollicitée dans des projets de déconstruction, de restructuration et de reconversion de friche industrielle. En 2025 des dépenses de travaux de proto-aménagement ont été réalisés pour un montant d'environ 1 500 000 €.

Ainsi des demandes ont été déposées afin d'obtenir des subventions notamment au titre du « fonds vert », perçues pour un montant d'environ 609 267 € en 2025.

Recettes réalisées 2025 (CFU 2025)





L'activité de portage représente

70 %
des dépenses



Les frais de structure représentent

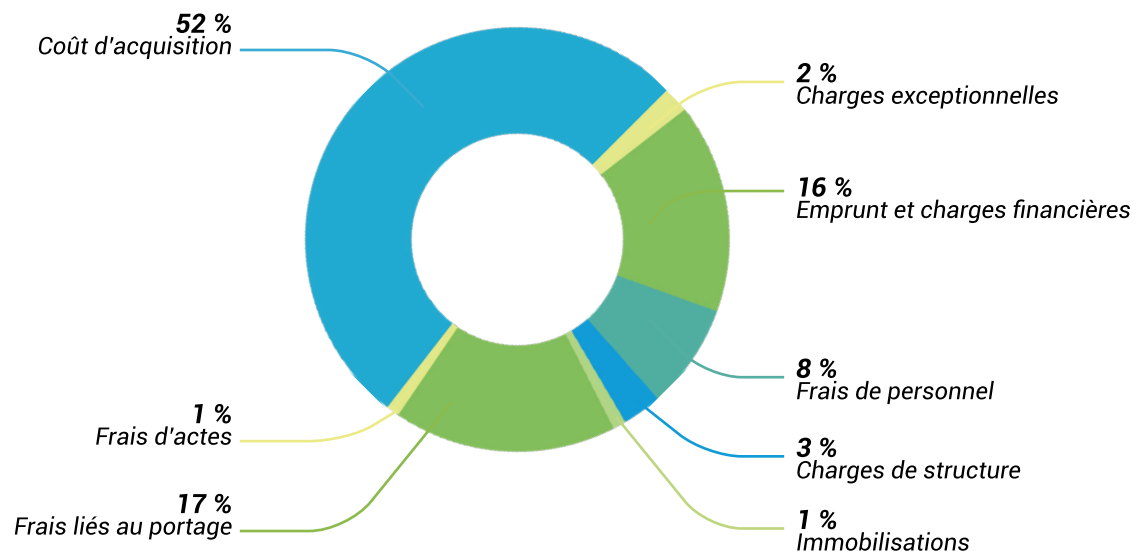
12 %
des dépenses
dont 8 % de frais de personnel



L'emprunt et les charges financières

représentent
16 %
des dépenses

► Dépenses réalisées 2025 (CFU 2025)



LES OPÉRATIONS



78 nouvelles opérations créées en 2025

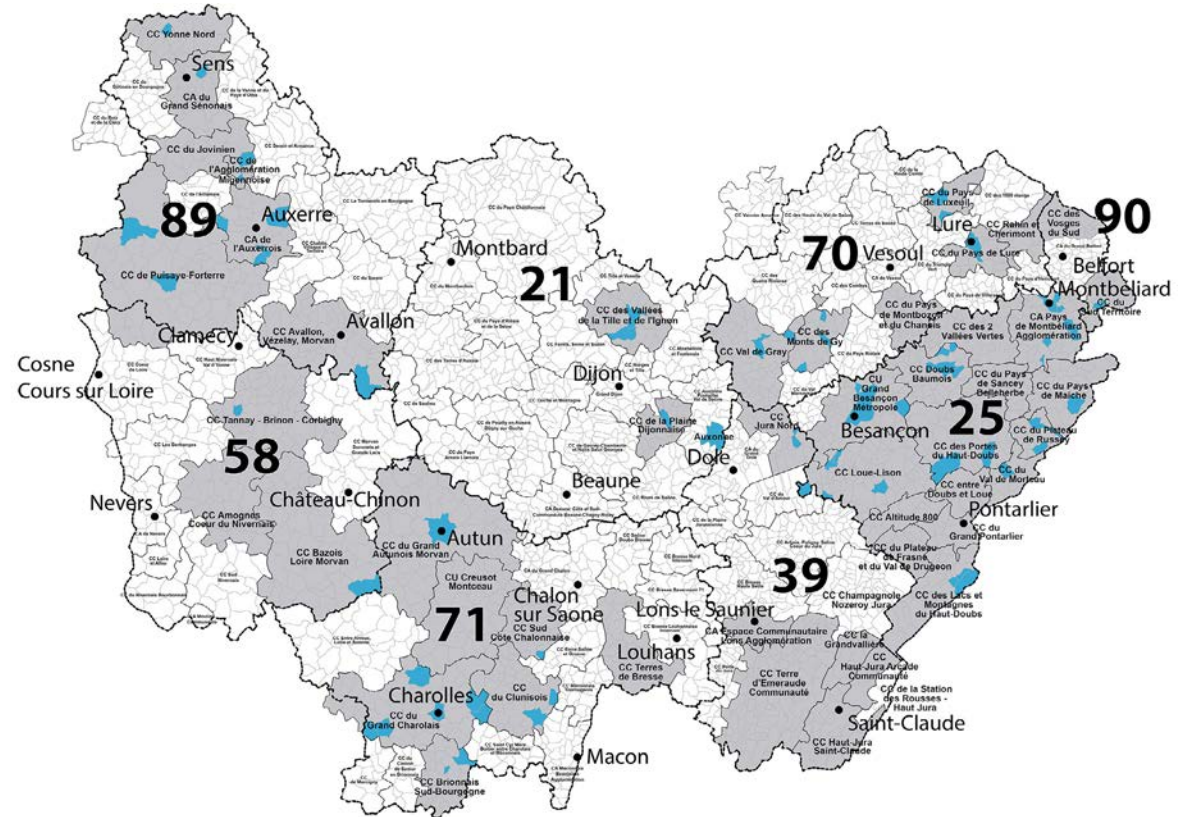
78 nouvelles opérations ont fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration de l'EPF au cours de l'année 2025.



Conformément à son règlement intérieur, l'EPF a sollicité en septembre 2025 ses membres pour l'élaboration de la tranche annuelle d'intervention 2026, adoptée par le Conseil d'Administration du 3 décembre 2025.

Tout au long de l'année, les collectivités ont en effet la possibilité de saisir l'EPF pour des acquisitions nécessitant une intervention rapide.

localisation des nouvelles opérations créées en 2025




Estimation du montant des opérations créées en 2025 par axe du PPI



TOTAL = 26 380 000 €

LES CONVENTIONS OPÉRATIONNELLES

 **45 conventions opérationnelles,
58 prolongations de portage
et 2 avenants**



Une convention opérationnelle liant la collectivité et l'EPF est signée pour une durée de 4 ans dès qu'une acquisition a été actée par le conseil d'administration.



Des avenants de prolongation de portage peuvent être ensuite conclus pour des durées pouvant aller de 6, 8, 10, voire 14 ans.



Des avenants sont également signés lorsque l'estimation globale de l'opération évolue ou lorsque de nouvelles parcelles doivent être rattachées à l'opération.

➤ Conventions opérationnelles signées 2007 - 2025



LES ACQUISITIONS



Habitat et Renouveau urbain :

Avec un volume d'acquisition de 5,1 M€ en 2025, le renouvellement urbain et l'habitat restent les deux axes les plus plébiscités par les élus qui cherchent à favoriser le logement sur leurs territoires, en particulier le logement abordable, soit par la construction de nouveaux logements ex nihilo, soit, le plus souvent, par la requalification des espaces dégradés (friches bâtementaires en cœur de ville ou en centre ancien des villages, friches industrielles polluées ...).



Développement économique :

4,6 M€ d'acquisitions pour le seul axe développement économique, l'EPF confirme son rôle de soutien à l'industrie, au commerce et à l'artisanat. L'EPF a permis de sauver ou favoriser de nombreux emplois sur la région, de préserver ou accroître l'attractivité dans les villes et villages avec le maintien de nombreux commerces de proximité.



Équipements publics :

Les projets de création d'équipements publics s'élèvent à 780 000 €, une diminution qui peut s'expliquer par le contexte pré-électoral.



Espaces agricoles, naturels et de loisirs :

Une belle progression sur cet axe, les acquisitions sont en augmentation et représentent un volume de 1.6 M€ contre 192 000 € en 2024.

L'action des élus dans ce domaine est essentielle et renforcée pour préserver la biodiversité, les espaces agricoles et les espaces boisés ou porter des projets de développement touristique.

72 actes d'acquisition ont ainsi été régularisés en 2025 tous axes confondus.



Une activité de portage avec 12,1 M€ d'acquisitions en 2025

Acquisitions réalisées, tranche 2025 et nombre d'actes signés

Habitat

15 %

16 actes
1 879 226 €

Renouvellement urbain

27 %

18 actes
3 268 000 €

Développement économique

38 %

25 actes
4 550 200 €

Équipements publics

6 %

7 actes
780 001 €

Espaces agricoles, naturels et de loisirs

14 %

6 actes
1 653 991 €

Total = 72 actes

EXEMPLE :

ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Développement des services à la population



Communauté de communes
Avallon Vézelay Morvan

Quarré-les-Tombes



COLLECTIVITÉ : COMMUNE DE QUARRÉ-LES-TOMBES (89)

OPÉRATION : EXTENSION DE LA MAISON FRANCE SERVICES ET CRÉATION DE LOCAUX ASSOCIATIFS

L'EPF a été contacté par la commune de Quarré-les-Tombes suite à la réception en mairie d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA).

Le bien pouvant représenter un intérêt pour un service public, il nous a été demandé de prendre la main sur la procédure de préemption compte tenu de sa complexité et de son formalisme.

Une procédure juridique présentant toujours un risque contentieux, l'EPF a obtenu du vendeur et de l'acquéreur un renoncement à la vente.

Ainsi, l'EPF a pu acquérir le bien à l'amiable et donc en toute sécurité. Par ailleurs, lors de la visite du bien, il avait été constaté des fragilités sur la structure de la grange. La mise en sécurité du bien a été immédiatement effectuée à la suite de l'acquisition. Les collègues en charge des travaux ont été mobilisés afin d'étudier l'état structurel de cette annexe et d'évaluer le coût de son confortement et de sa démolition.

La collectivité disposera ainsi des données nécessaires pour décider sereinement de l'avenir à donner à cette grange.



Quarré-les-tombes, bâtiment à acquérir,
Source : EPF Doubs BFC



Meussia, site BERROD,
Source : EPF Doubs BFC

EXEMPLE :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Développement de nouvelles activités économiques



Communauté de communes
Terre d'Émeraude Communauté

Meussia



COLLECTIVITÉ : COMMUNE DE MEUSSIA (39)

OPÉRATION : ACQUISITION D'UN ENSEMBLE INDUSTRIEL (SITE BERROD)

Description du projet :

Un site industriel, classé ICPE, situé en plein cœur du village et d'une superficie de plus d'un hectare, était en vente par l'ancien propriétaire exploitant.

Sa localisation étant stratégique dans le cadre du projet d'aménagement du bourg, la Commune a sollicité l'EPF pour la négociation du prix de vente et la vérification de la réalisation de la cessation d'activité par l'ancien exploitant.

Le portage par l'EPF de cette friche industrielle permet maintenant à la collectivité de maintenir les bâtiments et de maîtriser l'aménagement futur du site.

Le temps de portage permet à la collectivité de réfléchir aux futures vocations du site (équipements publics, espaces verts, cellules artisanales, etc..).



Meussia, site BERROD,
Source : EPF Doubs BFC



LES PRÉEMPTIONS ET PROCÉDURES JUDICIAIRES



Selon l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'EPF peut exercer, par délégation des collectivités, le droit de préemption ainsi que le droit de priorité. Il peut également agir par voie d'expropriation



L'EPF a exercé son droit de préemption au prix mentionné dans la DIA pour

10
projets



L'EPF, s'il est délégué pour exercer le droit de préemption, peut également y renoncer en lien avec la collectivité.

C'est ainsi que l'EPF ne l'a pas exercé dans

8
procédures de préemptions.



2

autres préemptions
ont été proposées avec
révision de prix.

Le propriétaire a accepté le prix dans l'une et dans l'autre, le prix a été refusé tacitement.



En 2025, l'EPF a géré, avec l'assistance d'un avocat,

2

recours contentieux.

Un contentieux est en cours depuis 2024 pour une préemption qui a été exercée en novembre 2023. Le bien a été acheté par l'EPF mais l'acquéreur évincé conteste la préemption. L'autre contentieux est toujours pendant.



Lorsque la collectivité et le propriétaire ne sont pas parvenus à un accord, et sous certaines conditions, il est possible de demander que le projet soit déclaré d'utilité publique et ainsi recourir à une expropriation, laquelle peut obliger une personne à lui céder son bien immobilier moyennant « une juste et préalable indemnité ».

En 2025, l'EPF pour le compte des collectivités, a commencé à gérer

2

dossiers d'expropriation
dont un pour état d'abandon manifeste qui a été abandonné suite à une proposition de vente à la commune de la part du propriétaire.

EXEMPLE :

 **RENOUVELLEMENT URBAIN**
Préemption pour requalification urbaine

COLLECTIVITÉ : COMMUNE DE AUXERRE (89)

OPÉRATION : REQUALIFICATION ÎLOT BATARDEAU



Communauté d'Agglomération
de l'Auxerrois

Auxerre



Description du projet :

La commune envisage la reconquête et la valorisation du quartier Batardeau-Montardoins pour mettre en œuvre une programmation diversifiée et mixte de requalification industrielle et urbaine, restructurer un maillage, requalifier les espaces publics, créer et aménager des voies et des espaces publics dans un objectif de qualité urbaine et paysagère.

Pour arriver à cet objectif, la commune demande à l'EPF d'exercer le droit de préemption dès qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) est réceptionnée en mairie.

L'EPF a exercé le droit de préemption sur ce bien avec révision de prix afin de se conformer à l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'État.

Le propriétaire a accepté le prix proposé permettant cette acquisition.



Auxerre, acquisition par préemption,
Source : EPF Doubs BFC

LA GESTION



Le patrimoine bâti de l'EPF représente une surface de plancher d'environ 210 000 m² fin 2025

En 2025, l'activité de gestion locative de l'EPF Doubs BFC a connu un développement significatif.

Cette activité recouvre la rédaction et le suivi des conventions et contrats de location, la gestion des relations avec les locataires, le traitement des sinistres, la valorisation et la surveillance du patrimoine.

Le service gestion veille, en partenariat avec la paierie départementale, à la bonne perception des loyers, au suivi juridique des baux et conventions, à la réalisation des travaux d'entretien et à la coordination des démarches administratives (CAF, impôts, etc.).

La qualité de la relation preneur-propriétaire-collectivité constitue un axe majeur du travail mené tout au long de l'année.

Pour les sites inoccupés, qu'ils soient bâtis ou non bâtis, des disposi-

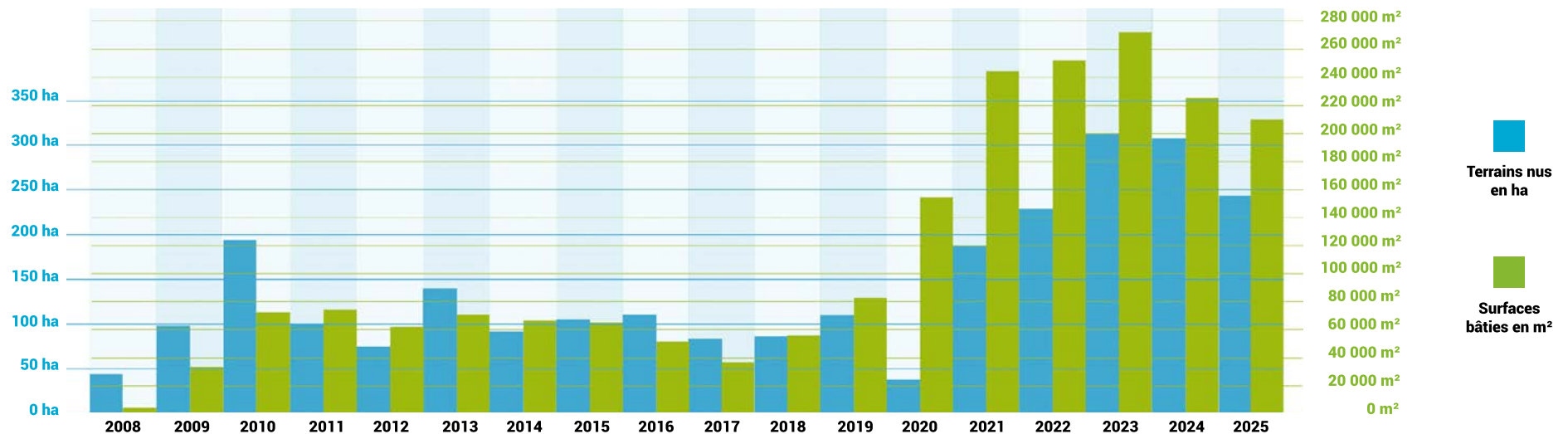
tifs spécifiques de surveillance et de sécurisation sont mis en place : recours à des sociétés de gardiennage, services de vigie (La Poste), travaux de sécurisation, ou encore pose de signalétique de protection.

Des visites annuelles sont par ailleurs réalisées par les chargés d'opérations afin d'assurer un suivi régulier de l'état des biens et si besoin, déclencher des interventions d'urgence.

Soucieuse de garantir la conformité de ses pratiques, l'EPF veille à intégrer les évolutions légales, réglementaires et jurisprudentielles applicables à la gestion locative.

Enfin, pour répondre à des besoins ponctuels, spécifiques ou techniques, l'Etablissement continue à développer et qualifier son réseau de partenaires professionnels.

Évolution du patrimoine depuis 2010



EXEMPLE :

 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Maintien d'une activité de restauration



Communauté de communes
Haut-Jura Arcade Communauté

Bellefontaine



COLLECTIVITÉ : COMMUNE DE BELLEFONTAINE (39)

OPÉRATION : RESTAURANT AU PIED DES PISTES DE BELLEFONTAINE

Description du projet :

Dans le cadre de sa mission de maîtrise foncière et de soutien au développement local, l'Établissement a acquis, pour le compte de la commune de Bellefontaine, un immeuble à usage d'habitation et commercial. Cette acquisition s'inscrit dans un objectif stratégique de maintien d'un restaurant au cœur du village, au pied des pistes, contribuant à l'attractivité touristique et à la vitalité économique du territoire.

Afin de permettre l'installation pérenne d'un exploitant, l'EPF Doubs BFC a lancé un appel à projets en vue de la conclusion d'un bail commercial pour l'exploitation d'une activité de restauration.

Avec le concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Jura, trois candidatures ont été analysées.

Un bail commercial a été signé le 15 décembre 2025 avec la société « Au Goût du Risoux », laquelle sera accompagnée durant son installation et au-delà.

Le service de gestion locative de l'EPF Doubs BFC est intervenu de manière transversale et continue à chaque étape de l'opération, assurant un rôle central de coordination, de sécurisation juridique et technique, et d'accompagnement du projet. Cette mobilisation a permis la concrétisation et le maintien d'une activité commerciale essentielle à la vie locale.



Bellefontaine, café-restaurant « Au goût du Risoux »,
Source : Au goût du Risoux



*Blanot, domaine agricole,
Source : EPF Doubs BFC*

EXEMPLE :

🌿 ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET DE LOISIRS

Aide au projet de production maraîchère, fruitière et pépinière dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial (PAT)



Communauté de communes
du Clunisois

Blanot



COLLECTIVITÉ : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLUNISOIS (71)

OPÉRATION : ACQUISITION D'UN DOMAINE POUR INSTALLATION D'UNE ACTIVITÉ AGRICOLE

Description du projet :

L'EPF Doubs BFC a acquis pour le compte de la Communauté de Communes du Clunisois, une maison d'habitation avec des terrains à vocation agricole. Cette acquisition a été réalisée dans le but d'installer une agricultrice en vue de l'exploitation des terres agricoles dans un premier temps. Puis de lui permettre, si son activité le permet, de se porter acquéreur de l'ensemble du site.

Dans cet objectif, l'EPF a organisé et participé à des réunions préalables avec les acteurs locaux. Puis a mis en place un commodat permettant de préparer au mieux et dans l'intérêt respectif de chacun des intervenants la signature d'un bail rural.

A l'issue de cette procédure, un bail rural a été signé le 16 janvier 2026 avec une agricultrice.

Le service gestion locative de l'EPF Doubs BFC est intervenu à toutes les étapes de mise à disposition du site. Il continue de suivre, en sa qualité de propriétaire toutes les étapes de la location des terres agricoles, afin d'atteindre le but initial de l'acquisition.



Blanot, domaine agricole,
Source : EPF Doubs BFC

LES TRAVAUX



Une ingénierie dédiée aux travaux de dépollution et de déconstruction

Le proto-aménagement consiste en la réalisation de travaux de dépollution, désamiantage, déplombage, curage, déconstruction. La réalisation de ces travaux portés financièrement, techniquement et juridiquement par l'EPF Doubs BFC permet ainsi à nos adhérents de pouvoir engager des projets d'aménagement structurant pour leur territoire en lieu et place des espaces libérés. Le montage et le suivi des dossiers de subvention Fonds Vert font partie intégrante de ces trois missions, en lien avec la collectivité.

L'EPF Doubs BFC porte actuellement les opérations de proto-aménagement suivantes concernant des sites de 100 à 30 000 m² :



Reconversion d'une ancienne friche industrielle
Ornans (25)



Déconstruction d'habitats dégradés
Auxonne (21)



Déconstruction d'un ancien restaurant
Frasne (25)



Reconversion d'une ancienne friche industrielle
Delle (90)



Déconstruction d'un ancien établissement d'éducation
Fauverney (21)



Déconstruction et désamiantage d'un bâtiment fortement dégradé
Luxeuil Les Bains (70)



Déconstruction de deux fermes dégradées
Grandvillars (90)



Déconstruction d'un ancien cinéma
Montchanin (71)



Sécurisation d'un ancien hôtel
Autun (71)

Le montant de ces opérations, pour certaines au stade d'études et d'autres en phase travaux, oscillent entre 100 000 euros et 1 000 000 euros et comprend le coût des travaux de désamiantage, de déplombage, de déconstruction et de dépollution auquel s'ajoutent le coût d'un ensemble d'études indispensables au pilotage efficient de l'opération. Toutes ces opérations sont précédées d'études approfondies de diagnostic amiante-plomb, de diagnostic structurel, de diagnostic réseaux, d'études topographiques, de diagnostic écologique, etc.

EXEMPLE :

ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Travaux sur une friche industrielle pour mise à disposition d'un foncier pour la réalisation d'un EPHAD

COLLECTIVITÉ : COMMUNE DE DELLE (90)

OPÉRATION : RECONVERSION DE LA FRICHE CHARPIOT



Communauté de communes
Sud Territoire

Delle



Description du projet :

Les travaux concernent une opération de désamiantage, de curage, de déconstruction et de dépollution d'un ensemble industriel. L'opération vise à requalifier les 16 300 m² de la friche industrielle (entreprise de logistique et transport), située dans le centre-ville de la commune, par le centre hospitalier Nord Franche-Comté pour la construction d'un EHPAD.

Accompagné par un maître d'œuvre, les travaux réalisés dans un délai court et d'une grande technicité au regard de la nature des polluants du sol se termineront en mai 2026. Dans le cadre du réemploi, les bétons issus des superstructures sont concassés et réutilisés sur site pour remplir les fouilles laissées par l'excavation des terres polluées. Les échanges fructueux avec les services de l'état et notre écologue ont permis de traiter le sujet "espèces protégées" de manière efficace.

Un soutien financier a été mobilisé auprès du Fonds vert par l'EPF et la commune, permettant d'obtenir près de 1,3 M€ de subventions.



Delle, démolition bâtiments Charpiot,
Source : EPF Doubs BFC



Auxonne, îlot Place d'Armes,
Source : EPF Doubs BFC

EXEMPLE :

RENOUELEMENT URBAIN

Requalification d'un îlot urbain en centre-ville



Auxonne



COLLECTIVITÉ : COMMUNE D'AUXONNE (21)

OPÉRATION : ÎLOT PLACE D'ARMES

Description du projet :

La commune d'Auxonne a signé une convention opérationnelle en 2018 avec l'EPF afin d'acquérir un îlot dégradé en centre-ville. La maîtrise foncière concerne une dizaine d'acquisitions de biens en copropriété ou en monopropriété.

Durant le portage foncier, l'EPF a été sollicité pour conduire les études et mener des travaux conservatoires. A l'issue des travaux, le futur maître d'ouvrage (commune ou opérateurs) remobilisera des fonciers prêts à l'emploi pour un aménagement maîtrisé par la commune.

Des interventions techniques et sensibles sont nécessaires avec le périmètre historique qui impose un diagnostic patrimonial. Les bâtiments, souvent achevés et vétustes, ont fait l'objet de diagnostics structurels sur les parties conservées ou à démolir. Un écologue est intervenu pour recenser les impacts sur la biodiversité et assurer la séquence Eviter, Réduire, Compenser en phase de chantier. La démolition en cœur d'îlot, contrainte par l'accessibilité, a nécessité l'adaptation des méthodes de déconstruction, encadrée par un maître d'œuvre et un diagnostiqueur structure. Une attention particulière est portée à la récupération et à la réutilisation des matériaux, le tout en périmètre historique imposant un diagnostic patrimonial.

Un soutien financier a été mobilisé en lien avec l'EPF et la commune permettant d'obtenir près de 960 000 € de subventions via le Fonds vert et le Fonds friche.

L'ensemble des travaux seront réalisés sur l'année 2026, l'année 2025 ayant été consacrée aux études.



Auxonne, îlot Place d'Armes,
Source : EPF Doubs BFC

LES RÉTROCESSIONS

Un cycle de rétrocession permettant une meilleure gestion du stock en portage



L'EPF Doubs BFC tient un rythme accru de rétrocessions, pour un volume d'environ

11,6 M€
pour 58 actes notariés

Le montant des rétrocessions doit suivre la même progression que celui des acquisitions, permettant ainsi une gestion maîtrisée de la trésorerie de l'EPF.

Notre modèle financier repose sur trois modalités de remboursement par les collectivités :



En « in-fine » au moment de la rétrocession



Par annuités

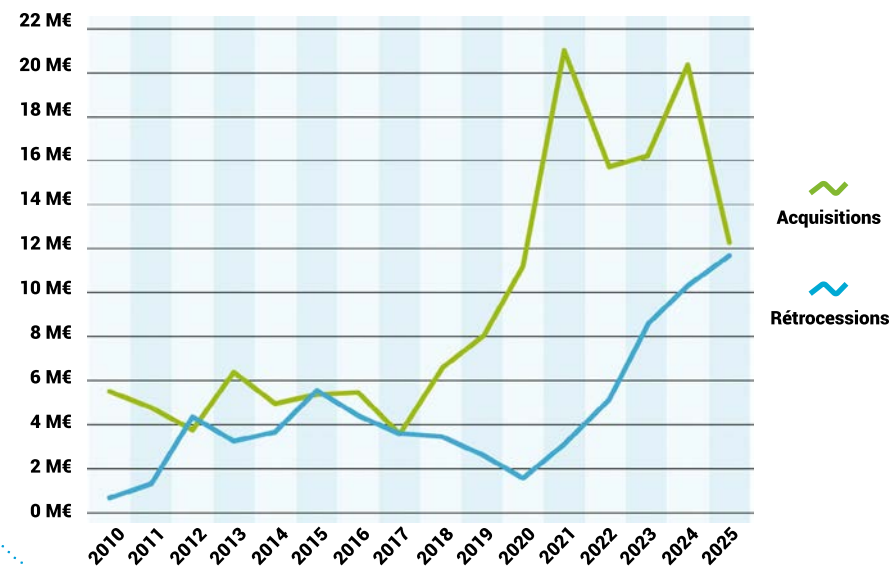


Par remboursement partiel ou ponctuel

Les durées de portage peuvent s'étendre jusqu'à une durée maximale de 14 ans, mais la moyenne des portages se situe entre 5 à 6 ans.

Les rétrocessions permettent le "refinancement" partiel de l'EPF en limitant d'autant le recours à l'emprunt.

Montant des rétrocessions et des acquisitions depuis 2010



Rétrocessions en nombre d'actes et en valeurs

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'actes	6	5	7	10	14	13	22	8
Valeur (M€)	0,57	1,24	4,04	2,78	3,43	5,20	4,20	3,79

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'actes	14	21	24	14	44	69	55	58
Valeur (M€)	3,43	2,41	1,23	3,43	4,83	8,43	10,08	11,66

EXEMPLE :

RENOUELEMENT URBAIN

Maintien d'un site pour de l'activité afin d'éviter la création d'une friche

COLLECTIVITÉ : COMMUNE DE MAÏCHE (25)

OPÉRATION : RECONVERSION DU SITE D'UNE ANCIENNE MENUISERIE



Communauté de communes
du Pays de Maïche

Maïche



En novembre 2016, la commune de Maïche informait l'EPF de la cessation d'activité de l'entreprise familiale Bonnécuelle et de la mise en vente du local artisanal.

En 2018, le Conseil Municipal de Maïche sollicitait officiellement l'EPF pour le portage foncier de ce site. L'EPF en a fait l'acquisition amiable la même année et en a confié la gestion à la commune.

La commune de Maïche projetait à l'origine d'y transférer ses ateliers municipaux afin de créer une zone d'habitat en lieu et place des anciens ateliers. Cependant, un incendie est survenu en 2023 et a entraîné la destruction complète des ateliers municipaux et de 90% du matériel. Cela a très fortement impacté les finances de la collectivité et des solutions rapides ont dû être trouvées. Pour des raisons financières, les élus ont alors redéfini leur projet en choisissant de reconstruire les ateliers sur leur site initial et trouver un nouvel acquéreur ayant la volonté de redonner une seconde vie à l'ancienne menuiserie Bonnécuelle, afin d'éviter la constitution d'une friche industrielle.

Le pari est finalement réussi puisqu'un entrepreneur a manifesté son intérêt pour ce site. L'EPF l'a alors rétrocédé à la commune en septembre 2025 afin que celle-ci puisse le céder audit entrepreneur.



Maïche, site Bonnécuelle,
Source : EPF Doubs BFC



Montbéliard, ancienne clinique des Portes du Jura,
Source : EPF Doubs BFC

EXEMPLE :

RENOUVELLEMENT URBAIN

Création d'un nouveau pôle d'excellence universitaire et de services aux étudiants



Pays de Montbéliard
Agglomération

Montbéliard



COLLECTIVITÉ : PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION (25)

OPÉRATION : RECONVERSION DE L'ANCIENNE CLINIQUE DES PORTES DU JURA

En janvier 2021, PMA décidait de l'acquisition via l'EPF de l'ex-polyclinique des Portes du Jura. Ce bâtiment de 10 000 m² situé en plein cœur du campus des Portes du Jura est inexploité depuis fin 2015. L'objectif poursuivi étant de nouer des partenariats afin de constituer un nouveau pôle d'excellence universitaire et de services aux étudiants. Pour l'Agglomération, l'extension du campus représente une réelle opportunité de renforcer son attractivité et son rayonnement en mettant en évidence les filières d'avenir du territoire autour d'une véritable vitrine pédagogique et innovante.

L'acquisition a été réalisée en mai 2021. L'EPF a sécurisé le site en condamnant les accès afin de limiter les intrusions.

Le site a été revendu à PMA en novembre 2025. L'ex-polyclinique sera à terme divisée en trois (photo ci-contre) et PMA restera propriétaire de la partie centrale d'une superficie de 5693 m². Cette surface accueillera les différentes structures retenues suite à l'appel à projet lancé par l'Agglomération au printemps 2023. PMA vendra à Néolia la partie qui surplombe l'avenue Léon-Blum pour y réaliser une trentaine de logements pour jeunes actifs et étudiants. L'autre partie du bâtiment sera quant à elle vendue à l'État pour le compte de l'UTBM (Université de Technologie Belfort-Montbéliard) qui prévoit de regrouper sur le campus, toutes ses activités de formation et de recherche en lien avec la thématique « mobilité ».



Montbéliard, projet sur l'ancienne clinique,
Source : EPF Doubs BFC d'après un projet de PMA, extrait Google Earth

L'EPF rétrocède les biens en portage à la collectivité mandante aux conditions de revient prévues dans son règlement d'intervention. L'EPF peut également rétrocéder directement à un tiers (bailleur, promoteur, aménageur...) une fois désignée par la collectivité et au prix de revient.

APPUI ET CONSEILS



Les interventions spécifiques sur les territoires sous convention

L'EPF assure des prestations spécifiques dans le domaine du conseil foncier pour les communes adhérentes du Doubs avec une aide financière du Département du Doubs et de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), définies dans des conventions passées avec ces 2 collectivités.

Parmi les interventions concernées figurent :

- **La protection des captages** : en 2025, l'EPF a continué le suivi de ces procédures avec l'étude de dossiers d'enquête publique. Une déclaration d'utilité publique pour un captage a été prise durant cette année.
- **Les routes départementales** : en 2025, dans le cadre des acquisitions ou cessions pour le compte du Département du Doubs, l'EPF a poursuivi un travail de relance des notaires pour la réalisation des actes. 1 acte notarié a ainsi été régularisé.
- **Les négociations sans portage** : dans le cadre de démarches foncières nécessaires à la maîtrise de terrains mais ne nécessitant pas de portage, l'EPF est intervenu, pour GBM, dans les négociations pour des terrains concernés par une ZAE (zone d'activités économiques) en lien avec la SAFER. Ainsi, l'EPF peut faire signer des promesses de vente ou de conventions pour travaux, pour l'installation ou la régularisation d'équipements publics (surpresseur d'eau potable, ouvrage de captage, agrandissement STEP), création de voies (accès pour travaux, pistes cyclables) ou pour un projet d'habitat.
- **Il apporte un appui juridique** notamment sur les préemptions, les expropriations (un dossier a été engagé en 2025 pour une commune).



L'ingénierie foncière au service des collectivités



Les évaluations

Depuis 2017, les services de l'État n'effectuent plus les évaluations des biens, pour les collectivités, lors des acquisitions inférieures à 180 000 € et lors des cessions pour les communes de moins de 2 000 habitants.

En 2025, l'EPF a réalisé cette mission représentant 5 évaluations pour le compte de collectivités du Doubs qui s'ajoutent aux 38 évaluations produites dans le cadre des opérations de portage EPF.



Le conseil foncier

De par son savoir-faire et en tant qu'outil de portage foncier, l'EPF est en capacité de délivrer des conseils et d'apporter une assistance juridique à ses membres confrontés à des problématiques relatives à la mise en place d'outils et dispositifs d'intervention foncière tels que les droits de préemption, le régime des biens sans maître, etc.

Il a ainsi apporté son concours à la commune de LA CHAPELLE-LES-LUXEUIL (70) dans le cadre de sa réflexion sur la création d'une Zone d'Aménagement Différé, à l'appui d'une nouvelle opération de portage identifiée.

Elle a également informé, à leur demande :

- la commune de LE BARBOUX (25) sur la mise en place du droit de préemption en carte communale, en vue de la maîtrise du foncier nécessaire à une nouvelle opération de portage ;
- les communes d'AUTREY-LES-GRAY (70), RADDON-ET-CHAPENDU (70) et BEAUMOTTE-AUBERTANS (70) sur l'outil « Zone d'Aménagement Différé ».

L'EPF a accompagné la commune de MESLIERES (25) dans la conduite d'un dossier d'expropriation engagé dans le cadre d'une procédure d'état d'abandon manifeste (cf exemple ci-après).

En tant qu'acteur local du foncier, l'EPF a en outre été invité à participer :

- à la présentation du SRADDET consolidé le 3/07 ;
- aux ateliers de réflexion exploratoire organisés par l'ADU et visant à renforcer l'accompagnement des collectivités en matière de stratégie foncière et d'encadrement des opérations d'aménagement ;
- à la présentation aux personnes publiques associées du projet de PLUi-H du Val de Morteau avant son arrêt ;
- à la présentation aux personnes publiques associées du projet de Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT du Doubs central et à l'atelier préparatoire sur le développement résidentiel ;
- aux ateliers du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la ligne des Horlogers (PNR Doubs Horloger, CC Portes du Haut-Doubs);

Il a par ailleurs rendu un avis sur quelques documents d'urbanisme :

- le projet de PLU intercommunal de la Petite Montagne (39), avant son arrêt ;
- le projet de PADD du PLU intercommunal Jura Sud (39) ;
- le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU intercommunal des Portes du Haut-Doubs (25) ;
- le projet de PLU arrêté de la commune d'ARCEY (25) ;
- le projet arrêté de SCoT Besançon Coeur Franche-Comté (25), suite à la réunion de présentation aux personnes publiques associées du projet avant arrêt, à laquelle il a été associé.



Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation et le pilotage d'études préalables à la reconversion de friches et d'espaces dégradés

L'EPF propose un service à destination de ses adhérents en les accompagnant dans leurs réflexions sur la reconversion de sites dégradés compte tenu du double constat suivant :

- Évolution réglementaire (loi ZAN), privilégiant désormais l'urbanisation des dents creuses et la reconversion de sites dégradés et limitant l'urbanisation par étalement urbain,
- Orientation de l'État visant à réindustrialiser la France amenant les collectivités à s'interroger sur le devenir des friches présentes sur leurs territoires.

Compte tenu de la complexité juridique, technique, foncière et financière de tels sujets, il est proposé aux collectivités membres de l'EPF d'être accompagnés par une équipe pluridisciplinaire via une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

En effet, préalablement à toute prise de décision, il est nécessaire de valider des prérequis pour sécuriser les acquisitions et l'investissement financier des collectivités adhérentes.

Pour cela, il est proposé de procéder à des études d'opportunité et de faisabilité afin d'identifier les potentialités d'aménagement et de valorisation de ces friches mais également les contraintes associées.

Au vu des résultats de ces études, la collectivité est en mesure de se positionner sur l'acquisition ou non du site.

La valorisation du bien est établie par la méthode dite du « compte à rebours » en tenant notamment compte des coûts de proto-aménagement (dépollution, désamiantage, démolition...).



Meslières, bien en état d'abandon,
Source : EPF Doubs BFC

EXEMPLE :

HABITAT

Appui à la commune dans le cadre d'une procédure d'expropriation pour état d'abandon manifeste



Pays de Montbéliard
Agglomération

Meslières



COLLECTIVITÉ : MESLIÈRES (25)

OPÉRATION : RÉHABILITATION D'UN IMMEUBLE EN ÉTAT D'ABANDON POUR CRÉATION D'HABITAT COLLECTIF

Cette acquisition présente un intérêt stratégique pour la collectivité.

En effet, la maîtrise foncière de l'immeuble en état d'abandon permettrait la création de logements collectifs.

Il est également prévu la réalisation de garages et de places de parking supplémentaire à destination du restaurant voisin.

L'EPF a conseillé la collectivité sur la procédure à engager, a rédigé le procès-verbal provisoire d'abandon manifeste qui a fait l'objet d'une publicité dans un journal d'annonces légales.

Suite à ce procès-verbal, le propriétaire a proposé la vente amiable du bien à la commune.



*Meslières, bien en état d'abandon,
Source : EPF Doubs BFC*



Les deux premiers appels à projet pour la construction de logements en accession abordable ont été lancés en 2025 à Morteau et École-Valentin, avec pour objectif de livrer les premiers logements d'ici 2029.

Le site d'École-Valentin, d'une superficie d'environ 1 590 m², a donné lieu à deux candidatures. La première propose la construction d'une vingtaine de logements en Bail Réel Solidaire (BRS) en collectif, principalement des T2 et T3 ; la seconde propose 8 T4 duplex-jardin. L'examen de ces offres sera effectué en Comité consultatif et le choix validé par un Conseil d'Administration.

Le site de Morteau consiste en un lot à bâtir de 1 125 m² situé à Morteau commercialisé par la SPL Territoire 25. Ce terrain permettra la construction d'un petit immeuble collectif d'environ 10 logements en BRS. Les candidatures sont attendues pour début 2026.

Parallèlement, des études sont en cours pour des projets à Jougue et Montlebon ainsi que sur d'autres secteurs de la Région.

À Montlebon, le projet de réhabilitation d'un immeuble ancien afin de créer 9 logements en BRS a été abandonné, faute de pouvoir atteindre un équilibre économique viable. Néanmoins, des discussions sont en cours pour réaliser une opération neuve sur un terrain détaché de l'ensemble immobilier en portage.

*Retrouvez le rapport d'activités
de l'OFS et ses annexes*



www.epfdoubsbfc.fr/documentation



*École-Valentin, terrain de l'opération BRS,
Source : EPF Doubs BFC*



*École-Valentin, terrain de l'opération BRS,
Source : EPF Doubs BFC*



*Morteau, terrain de l'opération BRS,
Source : EPF Doubs BFC*



*Morteau, terrain de l'opération BRS,
Source : EPF Doubs BFC*



ACTIONS DE COMMUNICATION



En 2025, l'EPF renforce sa visibilité par une présence active aux salons et événements territoriaux



Participation au Salon des Maires de la Haute-Saône (70) le 28/03/25,
Source : EPF Doubs BFC



Organisation de la réunion d'information annuelle à la Saline d'Arc et Senans (25) le 20/06/25,
Source : EPF Doubs BFC



Participation à l'ANCTour le 03/06/25,
Source : EPF Doubs BFC



Participation au Salon des collectivités territoriales du Jura le 19/09/25,
Source : EPF Doubs BFC



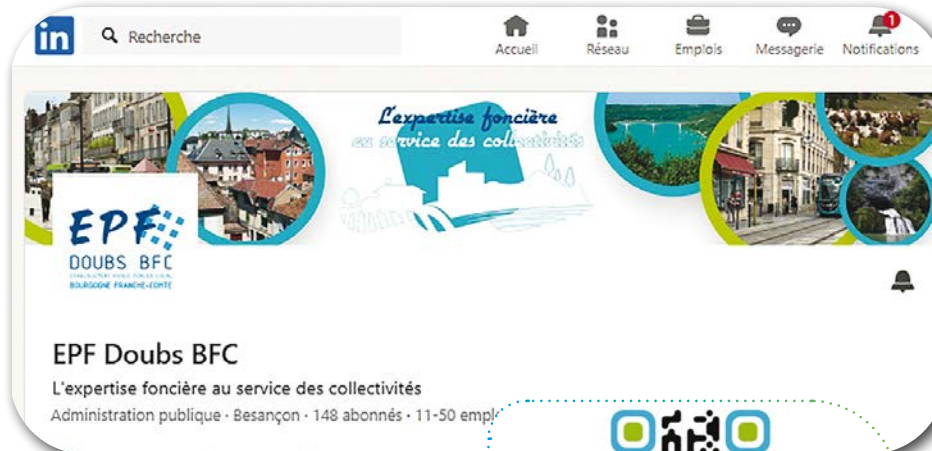
Participation au Carrefour des collectivités locales, à Besançon, les 9 et 10/10/25,
Source : EPF Doubs BFC



Participation au Salon des Maires et des Élus de Saône-et-Loire le 07/11/25,
Source : EPF Doubs BFC



Participation au Salon des Maires de la Côte d'Or les 4 et 5/12/25,
Source : EPF Doubs BFC



Animation du profil Linked In





L'EPF membre actif de l'Association nationale des EPF locaux



L'EPF Doubs BFC est membre de l'Association nationale des EPFL dont Philippe ALPY est le président et Sylvaine VÉDÈRE la trésorière pour la mandature 2020-2026.

L'équipe de l'EPF a participé en 2025 aux journées annuelles par groupe-métier réunissant les collaborateurs des EPF locaux pour partager leurs expertises et renforcer leurs compétences. Au programme : ateliers pratiques, échanges sur les outils et sessions métiers. Ces rencontres illustrent la puissance du réseau EPF : des équipes investies et pleinement mobilisées pour améliorer la performance et l'efficacité de nos actions, au bénéfice des territoires.

L'EPF était par ailleurs représenté lors du colloque national «Le commerce innovant au service du renouveau rural» co-organisé par l'Association à Clermont-Ferrand le 13 mars.

Participation aux Journées du réseau Foncier Solidaire France à Strasbourg



L'EPF a participé à la 7ème édition des Journées des Organismes de Foncier Solidaire qui s'est déroulée les 3 et 4 juillet 2025 à Strasbourg, à l'invitation de l'OFS d'Alsace, la Coopérative Foncière de l'Ill et le soutien de l'Eurométropole de Strasbourg.

Un cadre de travail partenarial élargi

L'EPF poursuit activement sa participation à différentes instances locales et régionales :

le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), dont il est membre ;

le Réseau d'Observation de la Consommation d'Espace en Région, et en particulier le groupe régional DVF (Demande de Valeurs Foncières) qu'il coanime avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort ; la 9ème réunion du groupe régional le 14/03 a d'ailleurs été l'occasion de présenter la publication « Quels usages des données DVF ? Mode d'emploi en images en Bourgogne – Franche-Comté » ;

Le groupe régional DVF est né, en 2018, dans un contexte d'accessibilité croissante à la donnée «Demandes de valeurs foncières ». Il s'est donné pour mission première l'acculturation à cette donnée, en sensibilisant et fédérant les usagers régionaux de DVF et en les accompagnant dans son exploitation.

Dans le cadre des travaux du groupe, l'EPF a contribué, en collaboration avec la DREAL et les agences d'urbanisme du Pays de Montbéliard, du Territoire de Belfort et de Besançon Centre Franche-Comté, à la réalisation d'une publication à visée pédagogique. Cette publication a été établie sur la base des indicateurs de prix et de volumes de transactions proposés par le CEREMA. Elle illustre les possibilités offertes par cette source, tout en donnant un aperçu de la richesse de la donnée. Elle vient compléter le guide à l'usage des utilisateurs de DVF / DV3F en Bourgogne – Franche-Comté, établi en 2022, qui a pour vocation d'éclairer les utilisateurs de la donnée.

- la réunion départementale des partenaires de l'aménagement du Doubs
- les comités locaux de cohésion territoriale à l'échelle des départements et ses déclinaisons techniques (brigade de l'ingénierie de l'Yonne, etc.) ;
- l'observatoire départemental de la consommation d'espace du Doubs ; l'année 2025 a vu la publication de fiches auxquelles l'EPF a contribué ;

Dans le Doubs, les principaux acteurs de l'aménagement se sont engagés depuis plus d'une décennie dans un processus partenarial volontariste qui s'est traduit par la signature en 2013 d'une « charte départementale pour une gestion économe de l'espace dans le Doubs » et la mise en place en 2016 d'un observatoire dédié qui est devenu son principal outil partenarial de mise en œuvre.

A travers cet observatoire partenarial, ses membres, dont l'EPF Doubs BFC, traduisent leur volonté commune et leur engagement collectif de mettre en synergie, de façon concrète, leurs actions respectives au profit d'un aménagement du territoire départemental plus harmonieux, et plus attentif à la ressource « espace », tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Afin d'accompagner les acteurs de l'aménagement dans la définition et la mise en œuvre de projets de territoires économe en foncier et en ressources, l'Observatoire a élaboré une série de fiches thématiques.

Fruits d'un travail collaboratif entre l'EPF, l'Agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard, l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté, la Direction Départementale des Territoires du Doubs et le Département du Doubs, les fiches « pourquoi et comment élaborer une stratégie foncière au service de la sobriété foncière ? » et « quel devenir pour mes friches ? » visent à éclairer ces acteurs sur les enjeux de sobriété foncière et présentent les ressources utiles.

- la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du Doubs ;
- le Comité Technique Départemental de la SAFER dans le Doubs ;
- la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Doubs ;
- les assemblées générales et comités techniques de suivi/partenariaux de l'Agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard et de l'Agence d'Urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté ;
- des comités de suivi des dispositifs Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Opérations de Revitalisation du Territoire, Villages d'Avenir, Contrats de Relance et de Transition Ecologique (comité de programmation ORT de Hauts-de-Bienne, atelier consacré au Pôle d'Echanges multimodal de Lure, rencontre régionale des villes en revitalisation à Giromagny, par exemple) ;
- le réseau régional « Transformons nos modèles d'Aménagement ! », copiloté par la Région et la DREAL ;
- la COP régionale de la planification écologique Bourgogne - Franche-Comté, en particulier dans le cadre de l'action "se doter d'outils de gestion et de maîtrise de la ressource foncière" que l'EPF copilote avec la Région et la DREAL ;
- la Commission géographique Saône-Doubs ;
- et autres études ou ateliers territoriaux (séminaire foncier Territoire d'Industrie du Haut-Jura, séminaire dédié au foncier économique dans le Haut-Jura co-organisé par la Préfecture du Jura et la Région, Atelier des Territoires « Aménager les territoires productifs, sobres et créateurs de valeurs » du Pays lédonien, etc.) ;
- à la création du dispositif "Partenariat Friches" sur le Département du Doubs, regroupant les acteurs de l'ingénierie locale afin d'assister les collectivités dans le traitement des friches ;



LA VIE DE L'ÉQUIPE FAITS MARQUANTS



Une année sous le signe de l'engagement et de la cohésion pour l'équipe de l'EPF

Participation au festival Grandes Heures Nature 2025



Pour la 4ème année consécutive, l'EPF a participé à l'Ekiden organisé dans le cadre du festival outdoor Grandes Heures Nature à Besançon le vendredi 13 juin. L'épreuve consiste à effectuer un marathon en relais de 6 coureurs. Malgré des températures avoisinant les 36 °C, les membres de l'équipe ont couru dans une ambiance très conviviale !

L'EPF s'engage pour la biodiversité !



L'EPF Doubs BFC s'est engagé, dans le cadre d'une démarche volontaire, dans l'inscription de son siège en tant que Refuge LPO.

Notre structure participe au programme « Refuges LPO » car elle s'engage à mettre en œuvre les conditions nécessaires pour préserver et accueillir la faune et la flore sauvages en respectant la charte des Refuges LPO, sur la période 2024-2026 de la convention.

Cette inscription implique une évaluation de la biodiversité de notre terrain d'assiette et de ses spécificités écologiques par la LPO. Alexis Veldeman, chargé d'études biodiversité à la LPO Bourgogne – Franche-Comté, est venu présenter les résultats du diagnostic écologique à l'ensemble de l'équipe de l'EPF le 21 janvier. La LPO a formulé plusieurs préconisations de gestion, telles que le maintien de la fauche tardive et raisonnée, mise en place dès 2024, la mise en place d'autocollants anti-collisions sur les zones vitrées ou l'installation de nichoirs, etc. Autant d'actions qui devraient permettre d'augmenter de manière significative la présence de la faune et de la flore sauvages à notre petite échelle !

L'équipe de l'EPF a répondu à l'appel à mobilisation pour la campagne nationale de comptage hivernal des oiseaux des jardins. La Ligue pour la Protection des Oiseaux et le Muséum national d'histoire naturelle ont en effet fait appel à la participation des membres du programme Re-



fuges LPO pour aider les scientifiques à mieux connaître les populations d'oiseaux communs, précieux indicateurs de l'état de santé de l'environnement. Le 27 janvier, soit au lendemain du grand week-end national de comptage, les collègues ont consacré une heure, pendant la pause de midi, à observer et comptabiliser, malgré la pluie et le froid, dans notre jardin inscrit en tant que Refuge LPO, mésanges, corneilles et pigeons, grâce aux ressources mises à disposition par la LPO (fiches de reconnaissance des espèces et d'aide au comptage).

Une journée sous le signe de la nature et de la cohésion d'équipe le 25 juin : l'équipe de l'EPF est partie à la découverte de la faune et de la flore de l'Espace Naturel Sensible de la boucle d'Avanne animée par la LPO.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Découverte de la boucle d'Avanne le 25/06/25
Source : EPF Doubs BFC



Découverte de la boucle d'Avanne le 25/06/25
Source : EPF Doubs BFC



Découverte de la boucle d'Avanne le 25/06/25
Source : EPF Doubs BFC



ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

21 rue Louis Pergaud
25000 BESANÇON

03 81 82 38 31
epf@epfdoubsbfc.fr



www.epfdoubsbfc.fr